

Diffusion de vraies ou fausses informations : comment vérifier ?

Internet

Posté par : JulieM

Publié le : 25/11/2016 13:30:00

La vérification des informations sensibles est en effet un grand sujet d'actualité. Depuis quelques jours, des fausses informations créent des drames ou impactent la vie quotidienne.

D'un côté, GOOGLE et FACEBOOK sont vivement critiqués par une bonne partie des américains pour avoir sponsorisé des informations liées aux élections, sans les avoir vérifiées.

D'un autre côté, VINCI subit en bourse une perte énorme suite à un faux communiqué de presse qui a été mal vérifié.

Il existe pourtant des techniques pour connaître l'origine d'une information.

Si cette information est reçue par un mail certifié, le destinataire peut vérifier de façon sûre qui est l'expéditeur du mail. Pour pouvoir certifier vos mails, vous devez vous équiper d'un Certificat numérique ID normé. Cette pièce d'identité, qui est intégrée au mail, est vérifiable immédiatement par le destinataire.

Si cette information est présente sur un site, il faut au moins vérifier que le site est en HTTPS et qu'il utilise un Certificat SSL normé. En cliquant sur le cadenas présent sur le site, l'internaute peut vérifier l'identité du propriétaire du site.

A titre d'exemple, quand vous allez sur le site de déclaration de vos impôts ou que vous naviguez sur le site de la CNIL, vous pouvez consulter le certificat SSL. En l'espace il s'agit de CERTIGNA SSL, vous pouvez donc être serein sur la propriété de ces sites.

En Europe, les normes préconisées pour les Certificats numériques ID et SSL sont celles du nouveau Règlement eIDAS sur la confiance numérique qui est entré en application le 1 juillet 2016. Par Arnauld Dubois, PDG de DHIMYOTIS.